

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2020 à 18h00**

**Date de la convocation :** Lundi 15 juin 2020

**Date de l'affichage :** Lundi 15 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix neuf juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Salle des Fêtes, rue Anatole France à THIAN, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie LECERF, Maire de la Commune.

**Présents:** Monsieur Jean-Marie LECERF, Madame Stéphanie WATTIEZ, Monsieur Cédric DUQUESNOY, Madame Céline DUMAINE, Monsieur Guy VANDERBEC, Madame Raymonde BOHERE, Monsieur Michel HENNAUT, Monsieur Philippe WAEKENS, Madame Martine PREVOST, Madame Sylvie NICOLAS, Madame Sylvaine MENARD, Monsieur Jérôme CARLIER, Madame Armelle BOURLET, Monsieur Jean-Claude BAH, Madame Sylvie DEVOS, Monsieur Bernard MALAQUIN, Monsieur Roger BRACHOT, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Sylvain LEFEBVRE, Monsieur Jimmy LAURENT

**Excusés:** Madame Cynthia PASKIEWICZ qui donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT  
Monsieur Marc WATTIEZ qui donne pouvoir à Madame Stéphanie WATTIEZ  
Madame Céline TRACHMAN qui donne pouvoir à Madame Céline DUMAINE

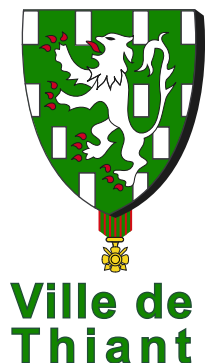
**Absents :** MM. XX

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du Procès-verbal du 12 juin 2020
  2. Compte de gestion 2019
  3. Compte administratif 2019
  4. Bilan des acquisitions et cessions 2019
  5. Compte administratif 2019 - Détermination et affectation du résultat
  6. Budget Principal 2020 - Reprise des résultats 2019
  7. Budget Annexe 2020- Reprise des résultats 2019
  8. Taux des taxes locales 2020
  9. Subvention 2020 au CCAS
  10. Budget principal 2020
  11. Budget Annexe 2020
  12. Subventions 2020 aux associations
  13. Délibération demande de prêt agent communal
- Questions diverses

Désignation d'un Secrétaire de séance : Madame Céline DUMAINE

Etat des pouvoirs : 3 pouvoirs



## **1. Approbation du Procès-verbal du 12 juin 2020**

Monsieur Le Maire précise que les membres nommés seront désignés prochainement et les noms seront diffusés.

- Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L.2121-7 à L.2121-28 ;
- Considérant qu'il convient d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**APPROUVE** le contenu du procès-verbal du 12 juin 2020, rédigé par son secrétaire de séance.

### **Monsieur Le Maire quitte la salle des débats**

## **1. Compte de gestion 2019 budget principal et annexe**

Après s'être fait présenter le Budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

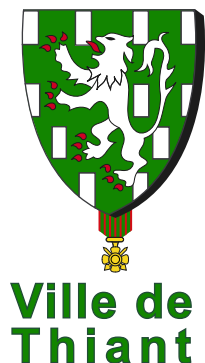
**DECLARE** que le compte de gestion du budget principal et du budget annexe dressés, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2. Compte administratif 2019**

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, donne lecture du compte administratif 2019, qu'il commente en détaillant les points principaux.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**APPROUVE** le compte administratif 2020 de la commune



Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		1 223 182,40		450 466,40	0,00	1 673 648,80
Opérations de l'exercice	871 524,10	143 007,50	2 743 083,22	3 127 406,27	3 614 607,32	3 270 413,77
<b>TOTAUX</b>	<b>871 524,10</b>	<b>1 366 189,90</b>	<b>2 743 083,22</b>	<b>3 577 872,67</b>	<b>3 614 607,32</b>	<b>4 944 062,57</b>
Résultats de clôture	0,00	494 665,80	0,00	834 789,45	0,00	1 329 455,25
Restes à réaliser	0	0	0,00	0,00	0	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0</b>	<b>494 665,80</b>	<b>0</b>	<b>834 789,45</b>	<b>0</b>	<b>1 329 455,25</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>494 665,80</b>	<b>0,00</b>	<b>834 789,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 329 455,25</b>

### Retour de Monsieur Le MAIRE

#### 3. Bilan des acquisitions et cessions 2019

Considérant que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue par les communes de plus de 2000 habitants, d'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention ou délégation avec cette commune ;

Considérant que, chaque année, selon ce même article, le bilan, qui doit être annexé au compte administratif de la commune, donne lieu à délibération du conseil municipal ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**APPROUVE** le bilan ci-dessous.

#### **Acquisitions et cessions réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019**

Désignation des biens	Références cadastrales	Surfaces	Adresse des biens	Propriétaire	Montant de la transaction (hors frais)
<b>NEANT</b>					

#### 4. Compte administratif 2019 - Détermination et affectation du résultat

Considérant les articles L. 2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

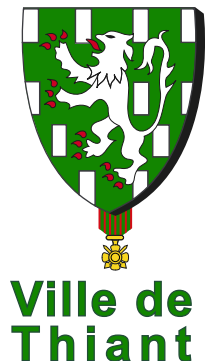
Considérant l'instruction comptable M14 et notamment son tome II, titre 3, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ;

Après avoir approuvé le Compte administratif 2019 qui présente un excédent de fonctionnement de 834 789,45€ selon le détail dessous (H) ;

Constatant que la section d'investissement dudit Compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global excédentaire de **494 665,80** (C),
- un solde des restes à réaliser de **0 €** (D),

selon le détail que dessous, ne dégageant **aucun besoin de financement** (E) ;



Constatant les états des restes à réaliser au 31 Décembre de l'année considérée ;

Constatant que le budget 2019 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 519 804,64€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DECIDE** d'affecter au budget de l'exercice 2020, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit (H).

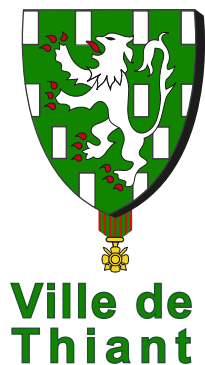
<b>A</b>	<b>Détermination du résultat d'investissement de l'exercice</b>	
	Recettes d'investissement (H) :	143 007,50 €
	Dépenses d'investissement (B) :	871 524,10 €
<b>B</b>	Résultat année N-1 (D ou J) :	1 223 182,40 €
<b>C</b>	<b>Résultat comptable cumulé (A + B)</b>	
		<b>494 665,80 €</b>
<b>D</b>	<b>Solde des crédits reportés 2019</b>	
	Recettes :	0,00 €
	Dépenses :	0,00 €
<b>E</b>	<b>Résultat Budgétaire (C+D)</b>	
		<b>494 665,80 €</b>

<b>F</b>	<b>Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice</b>	
	Recettes de fonctionnement :	3 127 406,27 €
	Dépenses de fonctionnement :	2 743 083,22 €
<b>G</b>	Résultat année N-1	450 466,40 €
<b>H</b>	<b>Résultat comptable cumulé (F + G)</b>	
		<b>834 789,45 €</b>

<b>G</b>	<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>	
	Résultat année N :	834 789,45 €
<b>H</b>	<b>Résultat à affecter</b>	
	Couverture du déficit de fonctionnement par réduction des charges :	
	Couverture du déficit d'investissement (C / 1068) :	0,00 €
	Autofinancement complémentaire (C / 1068) :	0,00 €
	Report à nouveau :	0,00 €

## 5. Budget Principal 2020 - Reprise des résultats 2019

Resultat de la commune de Thiant 2019		
FONCTIONNEMENT	AVANT 2019	450 466,40 €
	RECETTES	3 127 406,27 €
	DEPENSES	2 743 083,22 €
	<b>SOLDE 2019</b>	<b>384 323,05 €</b>
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>834 789,45 €</b>
INVESTISSEMENT	AVANT 2019	1 223 182,40 €
	RECETTES	143 007,50 €



DEPENSES	871 524,10 €
SOLDE 2019	- 728 516,60 €
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE</b>	<b>494 665,80 €</b>
<b>Resultat global investissement et fonctionnement</b>	<b>1 329 455,25 €</b>
RESTES A REALISER	- €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE net	494 665,80 €

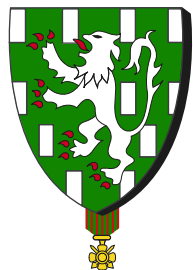
Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2019,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DECIDE** de reprendre comme suit au budget 2020 les excédents de l'exercice 2019 :

	Recettes	Dépenses
<b>Section de Fonctionnement</b>		
C / 002	834 789,45 €	
<b>Section d'investissement</b>		
		crédits reportés
C / 001	494 665,80 €	
C / 1068 (couverture deficit d'investissement)	0,00 €	C 20 / 2031 - €
C 13 / 13251 (crédits reportés)		C 21/ - €
		C 23/ 2314 - €
<b>Sous total</b>	<b>494 665,80 €</b>	<b>- €</b>
C / 1068 (autofinancement complémentaire)		

**Monsieur Le Maire quitte la salle des débats**



**Ville de  
Thiant**

**6. Budget Annexe 2020- – Compte de gestion(voir point2)- Compte administratif 2019  
Reprise des résultats 2019**

Ville de THIA NT

Compte Administratif annexe 2019 «Lotissement»

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses

Recettes

Dépenses autres que stock			Recettes autres que stock		
		0,00 €			0,00 €
164	Emprunts	0,00 €	164	Emprunts	0,00 €
168741	Avance de la Commune	0,00 €	168741	Avance de la Commune (1)	
<b>OO1</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>OO1</b>	<b>Excédent reporté</b>	
<b>O40</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sect°</b>	<b>731 454,87 €</b>	<b>O10</b>	<b>Stocks</b>	<b>655 437,11 €</b>
3351	terrains	399 360,00 €	3351	Travaux	399 360,00 €
3354	Etudes	54 227,50 €	3354		44 541,25 €
3555	travaux	277 867,37 €	3355		211 535,86 €
<b>TOTAL</b>		<b>731 454,87 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>655 437,11 €</b>

(1) Avance sur le Budget principal de la Commune

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

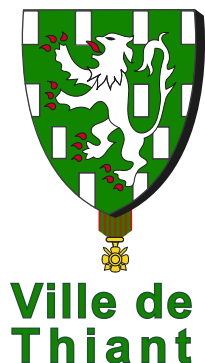
Dépenses

Recettes

<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>76 017,76 €</b>	<b>70</b>	<b>Produit des ventes</b>	<b>0,00 €</b>
6015	Terrains à aménager		7015	Vente de terrains aménagés	0,00 €
6045	Etudes	9 686,25 €			
605	Travaux	66 331,51 €		<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>
608	Frais accessoires	0,00 €	774	Subvention exceptionnelle	0,00 €
<b>7133</b>	<b>Variation en cours</b>	<b>655 437,11 €</b>	79	Transfert de charges	0,00 €
7133	Variation stocks terrains	610 895,86 €			
7134	Variation stocks terrains	44 541,25 €	796	Transfert de charges financières	0,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>O42</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sect°</b>	<b>731 454,87 €</b>
3311	Intérêt des emprunts	0,00 €	7133	Variation en-cours de product° de biens	677 227,37 €
			7134	Variat° stocks terrains aménagés	54 227,50 €
<b>OO2</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>OO2</b>	<b>Excedent reporté</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>731 454,87 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>731 454,87 €</b>

Dépenses réelles (mandats)

Recettes réelles (titres)



Opérations d'ordre budgétaire

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**VOTE et APPROUVE** le compte Administratif du budget Annexe Ferme Jourdan de la Commune

#### Retour de Monsieur Le Maire

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2019,  
**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DECIDE** de reprendre comme suit au budget 2020 les excédents de l'exercice 2019 :  
Section Investissement C001/ **317 905,13€**

<b>RESULTAT DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT FERME JOURDAN DE LA COMMUNE DE THIAN 2019</b>		
	AVANT 2019	- €
FONCTIONNEMENT		
	RECETTES	731 454,87 €
	DEPENSES	731 454,87 €
	<b>SOLDE 2019</b>	- €
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>- €</b>
	AVANT 2019	393 922,89 €
INVESTISSEMENT		
	RECETTES	655 437,11 €
	DEPENSES	731 454,87 €
	<b>SOLDE 2019</b>	- <b>76 017,76 €</b>
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE</b>		<b>317 905,13 €</b>

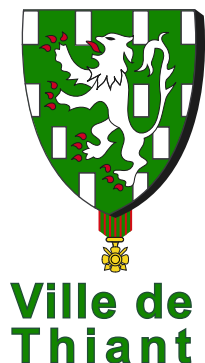
#### 7. **Taux des taxes locales 2020**

Vu le projet de Budget principal 2020

Sur le rapport de Monsieur Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances et sur la proposition du Maire ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

**DECIDE** de ne pas modifier le taux communal des taxes locales



	Base 2020	Proposition 2020	
		Proposition d'évolution du taux de 0 %	Simulation des recettes à taux majoré de 0 %
Taxe d'habitation	2 006 000 €	19,40%	389 164 €
Taxe foncière bâti	2 283 000 €	19,22%	438 793 €
Taxe foncière non bâti	65 100 €	66,78%	43 474 €
			482 266 €
			<b>871 430 €</b>

### 8. Subvention 2020 au CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions\_

ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Sociale une dotation de 40.000 € au titre de l'année 2020.

### 9. Budget principal 2020

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, donne lecture du budget principal 2020, qu'il commente en détaillant les points principaux.

#### **Budget Primitif Principal - Exercice 2020 - Ville de Thiant**

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 838 846,49 €	3 004 057,04 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	834 789,45 €
	<b>3 838 846,49 €</b>	<b>3 838 846,49 €</b>
Section d'investissement	3 877 205,32 €	3 382 539,52 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	494 665,80 €
	<b>3 877 205,32 €</b>	<b>3 877 205,32 €</b>
	<b>7 716 051,81 €</b>	<b>7 716 051,81 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 22 voix pour, 0 voix contre, 1 abstentions\_

**VOTE** le budget primitif 2020 tel que présenté ci dessus

### 10. Budget Annexe 2020

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, donne lecture du budget annexe 2018, qu'il commente en détaillant les points principaux.





**Ville de  
Thiant**

## Budget annexe 2020 «Lotissement»

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

Dépenses autres que stock		607 693,03 €
164	Emprunts	0,00 €
168741	Avance de la Commune	607 693,03 €
<b>OO1</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>0,00 €</b>
<b>O40</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sect°</b>	<b>1 049 360,00 €</b>
3351	terrains	399 360,00 €
3354	Etudes	80 000,00 €
3355	travaux	570 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 657 053,03 €</b>

#### Recettes

Recettes autres que stock		0,00 €
164	Emprunts	0,00 €
168741	Avance de la Commune (1)	0,00 €
<b>OO1</b>	<b>Excédent reporté</b>	<b>317 905,13 €</b>
<b>O10</b>	<b>Stocks</b>	<b>1 339 147,90 €</b>
3351	terrains	399 360,00 €
3354	Etudes	54 227,50 €
3355	travaux	277 867,37 €
3555	Terrains aménagés	607 693,03 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 657 053,03 €</b>

0,00 €

(1) Avance sur le Budget principal de la Commune

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

<b>O11</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>317 905,13 €</b>
6015	Terrains à aménager	0,00 €
6045	Etudes	25 772,50 €
605	Travaux	292 132,63 €
608	Frais accessoires	0,00 €
<b>7133</b>	<b>Variation en cours</b>	<b>1 339 147,90 €</b>
71335	Variation stocks terrains	731 454,87 €
71355	Variation stocks terrains aménagés	607 693,03 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>
3311	Intérêt des emprunts	0,00 €
<b>OO2</b>	<b>Déficit reporté</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 657 053,03 €</b>

#### Recettes

<b>70</b>	<b>Produit des ventes</b>	<b>607 693,03 €</b>
7015	Vente de terrains aménagés	607 693,03 €
	<b>Autres recettes d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>
774	Subvention exceptionnelle	0,00 €
79	Transfert de charges	0,00 €
796	Transfert de charges financières	0,00 €
<b>O42</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sect°</b>	<b>1 049 360,00 €</b>
7133	Variation en-cours de produit° de biens	1 049 360,00 €
71355	Variat° stocks terrains aménagés	0,00 €
<b>OO2</b>	<b>Excedent reporté</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 657 053,03 €</b>

Dépenses réelles (mandats)

Recettes réelles (titres)

Opérations d'ordre budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

**VOTE** le budget primitif annexe 2020 tel que présenté ci dessus

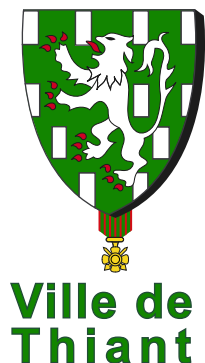
### 11. Subventions 2020 aux associations

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, rappelle à l'Assemblée que chaque année le Conseil Municipal attribue des subventions à certaines associations qui le sollicitent. Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, il précise que les élus qui ont un intérêt dans l'une ou l'autre des associations demandeuses sont invités à ne pas participer aux votes concernés. Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif de la commune au titre de l'année 2019,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** comme suit les subventions aux associations pour l'année 2020 :

	Subvention 2020 proposée	Vote	Ne participent pas au vote
Association des " Randonneurs de Thiant "	1.100 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Société de pêche " La truite de Thiant "	600 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Gymnastique Volontaire Féminine de Thiant	500 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Club de Pétanque - " La Boule thiantaise "	900 €	P : 22 C : 0 A : 1	
Société Colombophile - La revanche de Thiant	870 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Athlétic 2000 - Club de Musculation de Thiant	640 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Harmonie Municipale N 2 de Thiant	1.840 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Société d'Histoire Locale de Thiant	560 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Club des Anciens de Thiant	500 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Club de Belote - " Association le Carré d'As " de Thiant	300 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Donneurs de sang bénévoles du Valenciennois - Section de Trith St Léger et environs	160 €	P : 23 C : 0 A : 0	
Association " Comité Amiante Prévenir " - CAPER de Thiant	1.000 €	P : C : A :	
Association Jeunesse de Thiant	4.500 €	P : C : A :	



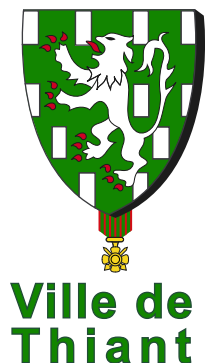
Association Jeunesse de Thiant (subvention complémentaire)	XXXXXXXX	P : C : A :	
Parents d'élèves Primaire et Maternelle de Thiant	300 €	P :21 C :0 A :0	Céline Trachman et Sylvie Nicolas
Amicale du personnel municipal de la Mairie de Thiant	18.000 €	>>>>>>>>>	
Amicale du personnel municipal de la Mairie de Thiant (subvention complémentaire)	+1.000,00	P : 23 C :0 A :0	
Association " les anciens du foyer des jeunes " de Thiant	200 €	P : 23 C :0 A :0	
Secours Catholique (délégation de Cambrai)	160 €	P : C : A :	
Secours Populaire Français du Nord (Lille)	390€	P : C : A :	
Anciens élèves Amicale de KASTLER	100 €	P : 23 C :0 A :0	
Association Familiale des " Papillons Blancs " de Denain	850 €	P : C : A :	
Véhicules Militaires	500 €	P : 22 C :0 A :0	Jérôme Carlier
Les restaurants du coeur	100 €	P : C : A :	
Office des Sports et des Associations de Thiant - " OSAT "	9.500 €	P : C : A :	
Les jardiniers de Thiant	500 €	P : 23 C :0 A :0	
Aéromodélisme	500 €	P : 23 C :0 A :0	
Yoga	150 €	P :22 C :0 A :1	
Association Ecaillon Parc	100 €	P : 23 C :0 A :0	

Monsieur Guy VANDERBEC rappelle que chaque année avant le budget il écrit aux associations pour connaître leurs budgets et leurs besoins en subventions.  
Les associations sur fond jaune ont eu le versement de leurs subventions suivant le budget de l'année N-1 et conformément aux directives d'urgence de cette année 2020 particulière.

## 12. Délibération demande de prêt agent communal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les membres du personnel communal qui le sollicitent peuvent bénéficier d'un prêt de 3.000 € maximum au taux d'intérêt de 0,65 % remboursable sur 10 ans.

Considérant la demande d'un agent



**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

**ACCORDE** au dit membre du personnel communal un prêt de 3.000 € à un taux d'intérêt de 0,65 % remboursable sur 10 ans.

**ET DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toute convention, tout tableau d'amortissement ou toute pièce se rapportant à la présente décision.

13. **Délibération accueil du Centre de Loisirs sans hébergement 2020 : Organisation, personnels...**

Stéphanie WATTIEZ, Adjointe à la Jeunesse, explique à l'Assemblée l'organisation des Accueils de Collectifs de Mineurs.

*Les inscriptions prises en compte pour ce mois juillet 2020 sont les enfants dont les deux parents travaillent ou parent solo qui travaille.*

*Le recrutement des animateurs a été fait en priorité en prenant des diplômés.*

Les effectifs actuellement enregistrés sont :

- Nombre d'enfants en élémentaire : 33
- Nombre d'enfants en maternelle : 22
- Nombre de jeunes en ados : 0

Considérant qu'il convient de fixer les effectifs et rémunérations des personnels pédagogiques des Accueils Collectifs de Mineurs organisés par la Ville de Thiant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

**DECIDE** Les dates suivantes :

- ACM Juillet : du 06 au 30 Juillet 2020 pour les enfants
- Fête des ACM : Pas de fête cette année
- ACM animateurs : du 04 au 31 juillet 2020
- ACM Adjoint Direction : du 04 au 31 juillet 2020

**DECIDE** les effectifs ainsi que les bases de rémunération des personnels pédagogiques selon le tableau ci-annexé.

**DECIDE** que ces personnels pourront effectuer des heures complémentaires et / ou supplémentaires.

**DECIDE** de fixer la compensation pour nuitée aux animateurs et au Directeur-adjoint à 1 heure supplémentaire (au tarif des 14 premières heures) / nuitée.

**DIT** que les membres des équipes de direction qui, après accord de l'autorité territoriale, utiliseront leur véhicule personnel, seront indemnisés sur la base du dernier arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques ainsi que les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État.

L'adjoint de Direction pour le Centre élémentaire sera recruté comme bénévole.

**ACM de Juillet**

Qualification	Grade	Effectif maximum juillet ACM petite enfance	Effectif maximum juillet ACM élémentaire	Effectif maximum juillet ACM Ados	Total des effectifs
Directeur	Animateur	1 personnel permanent de la commune	1 personnel permanent de la commune	1 personnel permanent de la commune	3
Adjoint de direction	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1 * personnel non permanent de la commune	1 activité accessoire 1 personnel permanent de la commune	0	3
Diplômé	Adjoint d'animation	2 personnel permanent de la commune 1 personnel non permanent de la commune	3 ** dont 1 personnel non permanent de la commune	0	6
Stagiaire	Adjoint d'animation	0	0	0	0
Non diplômé	Adjoint d'animation	0	0	0	0
Total des effectifs :		5	6	1	12

Monsieur Michel HENNAUT précise que cette année il n'y aura pas de fêtes du centre mais il demande à chacun de réserver le 3ème weekend pour 2021 pour aider.

**Questions diverses**

- Monsieur Sylvain LEFEBVRE signale qu'un panneau à l'entrée du village coté du collège est dégradé. Monsieur Le Maire précise qu'on y regardera
- Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Schmidt Directrice de l'école élémentaire a envoyé un mail à l'inspection pour une ouverture de Classe. Monsieur Le Maire souhaite que le conseil émette un avis favorable de soutien à cette démarche. Le conseil y est favorable et est d'accord pour une ouverture de classe. Monsieur Le Maire précise que 33 par classe est un chiffre difficile. La municipalité soutient la pétition lancée par les parents d'élèves
- Madame WATTIEZ invite les membres de la commission jeunesse mardi 23 juin à 18h pour travailler sur le protocole du centre
- Monsieur Le Maire s'interroge sur l'organisation de la rentrée scolaire prochaine. La mise en place des protocoles demande du temps et impose beaucoup de contraintes. Le conseil municipal attend des informations de l'inspection académique sur les contraintes de rentrée scolaire prochaine.
- Monsieur Jimmy LAURENT demande si le voyage des aînés est annulé. Monsieur DUQUESNOY va réunir sa commission début juillet et cette question notamment sera abordée.

Fin de séance à 20h15

La Secrétaire de Séance

Validé par mail le 02 juillet

Céline DUMAINE